

La fibre dans votre commune

Le point sur le démarchage de la fibre à votre domicile

Le porte à porte, c'est de l'arnaque

Le porte à porte est réalisé par les opérateurs commerciaux de manière à vous éviter de vous déplacer dans une boutique et ainsi avoir l'information à votre domicile. Pour éviter les abus, il est demandé aux démarcheurs de se signaler en mairie avant leur passage. Un justificatif professionnel doit être présenté.



Si je ne prends pas la fibre tout de suite, je n'aurai plus de téléphone

Le réseau téléphonique s'arrêtera progressivement d'ici à 2030. Vous serez informé de manière officielle lorsque votre commune sera concernée. Il n'y a pas d'obligation à souscrire à une offre immédiatement.

Si je ne souscris pas aujourd'hui, demain ce sera payant
Actuellement les frais de raccordement sont offerts par les opérateurs commerciaux. La prolongation de cette pratique dépend de leur politique commerciale. Renseignez-vous auprès de chaque fournisseur d'accès.



Je peux choisir mon opérateur

Le réseau construit par votre Département est neutre et ouvert à tous les opérateurs. Il n'y a aucune exclusivité commerciale. Si votre opérateur préféré n'est pas encore présent, contactez-le pour connaître sa date d'arrivée ou rendez vous sur le site de Haute Saône Fibre : www.hautesaonefibre.fr pour consulter la liste des opérateurs présents.

Un test technique à mon domicile est nécessaire avant de souscrire

Aucun test technique à votre domicile n'est nécessaire avant la souscription d'une offre. Vous pouvez vérifier en ligne votre éligibilité à la fibre optique sur www.hautesaonefibre.fr ou sur le site de votre opérateur.



La qualité du réseau fibre va me permettre de profiter de tous les usages

Le réseau fibre vous permet d'utiliser internet pour tous les usages : internet à très haut débit, télévision (replay de vos émissions préférées à toute heure), appels Wi-Fi (si la connexion au réseau mobile est de mauvaise qualité).

Je dois prendre l'offre la plus chère pour bénéficier de la fibre

Tous les opérateurs ont plusieurs offres à leur catalogue selon vos besoins (débit, tarifs, services...) Il ne vous reste qu'à choisir. Attention, aucun acompte ne doit vous être demandé, ni de règlement en espèces !



Je suis déjà raccordé à la fibre et tout fonctionne. Est-il normal qu'un «technicien» se présente à mon domicile pour vérifier l'installation ?

Le démarchage à domicile des opérateurs pour proposer des abonnements fibre est une pratique courante. En revanche, si vous n'avez déclaré aucune panne à votre opérateur, aucun technicien ne sera envoyé pour vérifier une installation à domicile qui fonctionne correctement. S'il se présente sans aucun justificatif professionnel, soyez vigilants et n'hésitez pas à appeler votre opérateur ou votre mairie.



[1] La zone de compétence du Syndicat mixte sur le réseau fibre optique FttH, dite « zone d'initiative publique » comprend l'intégralité du département de la Haute-Saône à l'exclusion du territoire de la Communauté d'Agglomération de Vesoul ainsi que 3 communes du Doubs intégrées à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt.